RERS 2020

3.02 Le premier degré par département et académie

À la rentrée 2019, 6 703 800 enfants sont scolarisés dans l'enseignement public et privé du premier degré en France métropolitaine et dans les DOM (1). Les départements d'outre-mer en scolarisent 297 700, dont 116 000 à La Réunion.

Le poids de chaque académie au niveau national est variable : les académies de Versailles, Créteil et Lille dépassent ou avoisinent chacune 7 % de la population scolarisée dans le premier degré. La Corse, Limoges et les DOM hormis La Réunion en accueillent moins de 1 % chacune.

Les écoles privées (y compris hors contrat) accueillent 14,2 % des effectifs du premier degré en France métropolitaine et 8,9 % dans les DOM. La part du privé est variable selon les départements de France métropolitaine : le secteur privé représente moins de 5 % des effectifs du premier degré en Creuse, Haute-Corse, Seine-et-Marne et Moselle alors qu'en Vendée et dans le Morbihan près de 50 % des élèves sont accueillis dans des écoles privées. Dans les DOM, la part du privé varie de 5,2 % à Mayotte à 14,2 % en Guadeloupe.

Sur l'ensemble du territoire, les effectifs du premier degré sont en baisse (- 0,7 %) par rapport à la rentrée précédente. Vingt-cinq académies connaissent une baisse notable des effectifs dans le secteur public. Les académies de la Martinique, de Paris et de la Guadeloupe enregistrent les plus fortes baisses d'effectifs (entre - 4,0 % et - 2,1 %). Quatre académies connaissent une hausse, deux portées par le secteur public uniquement (Guyane et Mayotte) et deux portées principalement par le secteur privé (Versailles et Créteil).

Pour en savoir plus

Notes d'Information: 19.45; 18.27; 17.25; 16.40; 15.44.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.